

Consultation publique

Révision de l'Empreinte Sociétale de l'Entreprise

La Société Nouvelle ouvre une première consultation publique pour la **révision du panel d'indicateurs composant l'Empreinte Sociétale de l'Entreprise**. Ce panel définit la liste des dimensions sociales et environnementales sur lesquelles chaque entreprise est invitée à mesurer et publier l'empreinte de sa production vendue. Il est la base du projet SINESE (Système d'Information National sur l'Empreinte Sociétale des Entreprises) visant à intégrer de nouveaux indicateurs dans la comptabilité des entreprises et à alimenter une base de données ouverte pour une meilleure transparence sur la performance extra-financière des entreprises.

La consultation concerne la **revue des indicateurs actuels** (modifications, ajustements, etc.) mais également le **retrait ou l'ajout d'indicateurs** faisant consensus.

L'enjeu de cette consultation est de renforcer la pertinence, au regard des *Objectifs de Développement Durable* et de la *Responsabilité Sociétale des Entreprises*, et la légitimité des indicateurs mis en avant.

Elle est ouverte à l'ensemble des acteurs : académiques, économiques, associatifs, publics, etc.

Le nouveau panel d'indicateurs relatif à l'*Empreinte Sociétale*, résultant de cette consultation publique, sera publié le 24 octobre 2024 pour être applicable au 1^{er} janvier 2025. L'ensemble des documentations et données associées seront dans les quinze jours après la validation du panel.

Déroulement de la consultation

La consultation est organisée en 3 phases :

Phase 1 : Première consultation ouverte visant à recueillir un maximum de retours sur le panel actuel (éléments clés, limites, etc.) et de propositions d'indicateurs *ou indicateurs dérivés*. L'objectif est d'identifier les forces et les faiblesses des indicateurs actuels et de lister l'ensemble des suggestions d'indicateurs afin de mieux refléter les préoccupations sociétales actuelles.

Date limite de soumission: 23/08/2024

Publication de la synthèse des soumissions : 02/09/2024

Phase 2 : Deuxième consultation ouverte visant à permettre à chacun de se positionner et de réagir aux propositions émises.

Période de soumission : du 02/09/2024 au 11/10/2024

Phase 3 : Réunion du *comité de gouvernance* pour discuter et valider le nouveau panel d'indicateurs, applicable pour l'année 2025, sur la base des conclusions de la consultation publique. Pour rejoindre le comité de gouvernance, merci de prendre contact avec l'équipe : contact@lasocietenouvelle.org

Date: 23/10/2024

Résultats : La publication du panel final est prévue pour le 25/10/2024, et l'ensemble des documentations et données associées dans les 15 jours suivants.

Résumé du calendrier

Etape	Date
Phase 1	
Date limite de réponse	23 août 2024
Mise en ligne des réponses et synthèse	02 septembre 2024
Phase 2	
Date limite de réponse	11 octobre 2024
Mise en ligne des réponses et synthèse	16 octobre 2024
Phase 3	
Évènement	23 octobre 2024
Publication du nouveau panel	25 octobre 2024
Mise en ligne des données	04 novembre 2024

Modalités de participation

Pour participer à la consultation, envoyez votre contribution à l'adresse suivante :

contact@lasocietenouvelle.org

La consultation est ouverte à tous. Le format et le contenu est libre.

Les différentes contributions possibles sont les suivantes :

- Retours sur tout ou une partie des indicateurs actuels ;
- Propositions d'évolution sur un ou des indicateurs existants :
- Propositions d'intégration de nouveaux indicateurs

Une documentation du panel actuel de l'*Empreinte Sociétale* est disponible en annexe. Pour toute question, n'hésitez à pas prendre contact avec nous via l'adresse mail ci-dessus ou via notre serveur *Discord*.

Comité de gouvernance

Le comité de gouvernance a pour rôle de valider les indicateurs présents au sein de l'*Empreinte Sociétale de l'Entreprise* et les règles méthodologiques associées à leur mesure.

Son fonctionnement reste à définir. En première intention, il vise à se réunir semestriellement pour statuer sur ces questions, et à initier annuellement une consultation publique telle que la présente. La première assemblée aura lieu le 23/10/2024.

L'accès à ce comité de gouvernance est libre, sous réserve de participer à la présente consultation (phase 1 ou 2).

Rappels à propos de l'Empreinte Sociétale

L'Empreinte Sociétale de l'Entreprise est un panel de dimensions sociales et environnementales sur lesquelles est attendue une transparence de la part des entreprises, à l'échelle de leur production vendue.

Il s'agit d'un panel non-sectoriel qui s'adresse à toute unité légale.

Le panel cible des enjeux sociaux et environnementaux nationaux au regard des *Objectifs de Développement Durable*, qui engagent la *Responsabilité Sociétale de l'Entreprise*. Il vise à rester restreint; bien que la présente consultation puisse conduire à des *dimensions optionnelles* dont l'application et les modalités seraient à définir.

La méthodologie associée à l'*Empreinte Sociétale* repose sur une approche collaborative où les impacts indirects en amont de la chaine de valeur sont obtenus via la récupération de l'empreinte de la production des fournisseurs. Il est donc important que chaque dimension puisse être appliquée pour chaque entreprise et que des données statistiques publiques existent de manière suffisante pour permettre des estimations pertinentes en l'absence d'information fournie.

La mesure des *impacts directs* associés à chaque dimension (ex. Consommation directe d'eau pour l'*empreinte eau*) doit pouvoir s'effectuer sur la base de données factuelles et vérifiables. Deux évaluateurs doivent aboutir à la même valeur.

La Société Nouvelle

La Société Nouvelle est une société commerciale à but non lucratif dont la mission est de mettre en œuvre, à l'échelle nationale, un système d'information et de comptabilité sur les impacts de la production des entreprises.

ANNEXE 1 – DOCUMENTATION DES INDICATEURS ACTUELS DE L'EMPREINTE SOCIETALE

Le panel actuel de l'*Empreinte Sociétale* compte 12 indicateurs socio-économiques et environnementaux :

- Contribution aux Métiers d'Art et aux Savoir-faire
- Contribution à l'Economie nationale
- Contribution aux Acteurs d'intérêt social
- Contribution à l'Evolution des compétences et des connaissances
- Indice d'Ecart des Rémunérations
- Indice d'Ecart des Rémunérations Femmes/Hommes
- Intensité d'Emission de Gaz à effet de serre
- Intensité d'Extraction de Matières Premières
- Intensité de Production de Déchets
- Intensité de Consommation d'Energie
- Intensité de Consommation d'Eau
- Intensité d'Utilisation de Produits dangereux

1. Contribution aux Métiers d'Art et aux Savoir-faire (codification ART)

L'indicateur vise à informer sur la part artisanale de la valeur produite dans un objectif de valorisation des savoir-faire et des métiers de l'artisanat auprès des consommateurs finaux.

Il est exprimé en pourcentage de la valeur produite.

La dimension mesurée au sein de l'entreprise est la valeur ajoutée nette artisanale.

Les critères permettant de définir si la valeur ajoutée nette d'une entreprise est artisanale sont les suivantes :

- L'entreprise est une entreprise artisanale ;
- L'activité de l'établissement est inscrite aux registres des métiers ;
- L'entreprise est labellisée *EPV* (Entreprise du Patrimoine Vivant)

2. Contribution à l'Economie nationale (Codification ECO)

L'indicateur vise à informer sur la localisation de la production avec une distinction France et reste du monde.

Il est exprimé en pourcentage de la valeur produite.

La dimension mesurée au sein de l'entreprise est la valeur ajoutée nette produite en France.

La valeur ajoutée nette d'une entreprise est *produite en France* si les établissements de l'entreprise sont localisés en France. En cas d'implantation sur plusieurs territoires, la part produite en France est obtenue au prorata des effectifs présents en France.

3. Contribution aux Acteurs d'intérêt social (Codification SOC)

L'indicateur vise à valoriser les entreprises de l'ESS et à encourager les entreprises à définir leur raison d'être.

Il est exprimé en pourcentage de la valeur produite.

La dimension mesurée au sein de l'entreprise est la valeur ajoutée nette produite dans un « intérêt social défini ».

Les critères permettant de définir si la valeur ajoutée nette d'une entreprise est produite dans un intérêt social défini sont les suivantes :

- L'entreprise est une entreprise de l'ESS;
- L'entreprise dispose de l'agrément ESUS;
- L'entreprise dispose de la qualité de Société à mission ;
- L'entreprise a inscrit une raison d'être dans ses statuts

4. Contribution à l'Evolution des compétences et des connaissances (Codification KNW)

L'indicateur informe sur la part des revenus de l'entreprise dédiée à la formation, la recherche ou l'enseignement.

Il est exprimé en pourcentage de la valeur produite.

La dimension mesurée au sein de l'entreprise est la valeur ajoutée nette fléchée vers la formation et la recherche.

Les dépenses considérées comme contributrices à l'évolution des compétences et des connaissances sont les suivantes :

- Participation à la formation professionnelle continue ;
- Taxe d'apprentissage;
- Rémunérations brutes des personnes en contrat de formation (apprentissage ou professionnalisation);
- Indemnités de stage ;
- Rémunérations brutes des personnes sur les heures de suivi d'une formation ;
- Rémunérations brutes des personnes sur les heures d'animation d'une formation ;
- Rémunérations brutes des personnes sur les heures de contribution à des travaux de recherche;

Par leur activité principale, la valeur ajoutée des unités légales des divisions de l'*Enseignement* (division 85) et de la *Recherche-développement scientifique* (division 72) est entièrement considérée comme fléchée vers la formation ou la recherche.

5. Indice d'Ecart des Rémunérations (Codification IDR)

L'indicateur vise à fournir un élément d'information sur l'écart des rémunérations au sein des entreprises ayant contribué à la production de la valeur, dans le but d'encourager celles qui ont un partage plus équitable de la valeur produite.

Il s'agit d'un indice sans unité, supérieur à 1.

La dimension mesurée au sein de l'entreprise est le rapport interdécile D9/D1 des taux horaires bruts des salariés.

6. Indice d'Ecart des Rémunérations Femmes/Hommes (Codification GEQ)

L'indicateur informe sur les écarts de salaires entre les femmes et les hommes au sein des entreprises ayant contribué à la production de la valeur. Il vise à encourager les actions en faveur de la réduction de l'écart de rémunérations entre les femmes/hommes.

Il s'agit d'un indice sans unité, exprimé en pourcentage, supérieur à 0.

La dimension mesurée au sein de l'entreprise est l'écart en valeur absolue entre le taux horaire rut moyen des femmes et celui des hommes, exprimé en pourcentage du taux horaire moyen.

7. Intensité d'Emission de Gaz à effet de serre (Codification GHG)

L'indicateur informe sur la quantité émise de gaz à effet de serre liée à la production de l'entreprise.

Il est exprimé en grammes de CO2 équivalent par euro (gCO2e/€).

La dimension mesurée au sein de l'entreprise est les émissions directes de gaz à effet de serre, en prenant en compte les postes suivants :

- Emissions directes des sources fixes de combustion ;
- Emissions directes des sources mobiles de combustion ;
- Emissions directes des procédés hors énergie;
- Emissions directes fugitives;
- Emissions directes liées à la biomasse

La mesure s'appuie sur les principes du Bilan Carbone® du SCOPE 1. Les facteurs d'émission utilisés sont ceux de la Base Carbone de l'ADEME, en ne prenant en compte que la combustion.

8. Intensité d'Extraction de Matières Premières (Codification MAT)

L'indicateur informe sur le recours à l'extraction (du sol, en surface ou sous-terrain) de matières premières.

Il est exprimé en grammes par euro (g/€).

La dimension mesurée au sein de l'entreprise est la quantité extraite de matière (biomasse, minerais métalliques et non-métalliques, matières fossiles).

9. Intensité de Production de Déchets (Codification WAS)

L'indicateur informe sur la quantité de déchets produite.

Il est exprimé en grammes par euro (g/€).

La dimension mesurée au sein de l'entreprise est la quantité produite de déchets (hors coproduits).

10. Intensité de Consommation d'Energie (Codification NRG)

L'indicateur informe sur la quantité d'énergie consommée.

Il est exprimé en kilojoules par euro (kJ/€).

La dimension mesurée au sein de l'entreprise est la consommation directe d'énergie (électricité et chaleur, produits énergétiques fossiles, biomasse, énergies renouvelables.).

Les facteurs énergétiques utilisés pour les produits énergétiques fossiles et biomasse, dès lors que l'information n'est pas communiquée dans une unité *énergétique*, sont ceux de la Base Carbone de l'ADEME.

11. Intensité de Consommation d'Eau (Codification WAT)

L'indicateur vise à informer sur l'utilisation de la ressource eau.

Il est exprimé en litres par euro (L/€).

La dimension mesurée au sein de l'entreprise est la consommation directe d'eau (consommation d'eau à partir du réseau de distribution et prélèvements directs).

12. Intensité d'Utilisation de Produits dangereux (Codification HAZ)

L'indicateur vise à informer sur l'utilisation de l'utilisation de produits dangereux.

Il est exprimé en grammes par euro (g/€).

La dimension mesurée au sein de l'entreprise est la quantité de produits dangereux utilisés, déclarée dans le cadre de la réglementation REACH.